



enunmmoo-siv\|il.esisr.unq.www\|:cqthl

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 30 novembre 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absents ou excusés :

Michel De RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal.

Le procès-verbal du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille Noémie DA CRUZ ANDRADE, maire du Conseil municipal des jeunes et Manon GOETZ, 1^{ère} adjointe du Conseil municipal des jeunes qui assistent à leur premier conseil municipal adultes. Un tour de table des élus est réalisé afin que chacun se présente aux deux jeunes conseillers.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le 1^{er} relatif à la composition des commissions communales et le second au sujet des conventions de mise à disposition des salles communales. Les élus acceptent à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Convention FFVL d'autorisation à usage de la pratique du vol libre sur la Commune

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par les représentants de deux clubs de vol libre parapente différents au sujet de cette convention. Les clubs doivent en premier lieu s'accorder et se rencontrer afin que le Conseil statue sur la convention proposée. De plus, la première version de la convention omettait certaines annexes techniques qui devaient faire apparaître les contraintes liées au pâturage à proximité. Il propose de reporter ce point.

Les membres du conseil approuvent.

2°) Convention pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Monsieur le Maire informe que la Régie SMICTOM (ordures ménagères) de la Communauté de communes avait demandé aux communes de prendre part à un groupement de commande avec l'éco-organisme Citéo en vue du réaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus sur l'ensemble du territoire.

Suite à son conseil d'exploitation du 22 novembre dernier, la régie du Smictom a informé qu'il n'était plus nécessaire pour les communes de délibérer. Ce point est retiré de l'ordre du jour de la séance.

3°) DM n°1- Route de Joubelle

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-27 du 23 mai 2020, le conseil a approuvé la réalisation de travaux de rénovation de la route forestière de Joubelle, qui traverse les communes de PRUNIERES, CHORGES, ST-APOLLINAIRE, SAVINES-LE-LAC et REALLON.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'une convention de mandat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui prévoyait que chaque Commune verserait à la CCSP la part d'autofinancement qui lui incombe à savoir 2% du coût des travaux plus la TVA, subvention déduite.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.

Par courrier daté du 28 septembre 2023, la CCSP informe la Commune que le montant de la subvention FEADER perçu est de 74 919,91 € au lieu de 76 955,91 €. Dès lors, la participation de la commune que l'on pensait soldée à 8 035,34 € payés en 2022 s'arrête finalement à 8 815,72 € soit 780,38 € à reverser. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, il convient de réaliser le virement de crédit budgétaire

Les membres du conseil votent à l'unanimité la délibération.

4°) Convention d'occupation temporaire des salles communales

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD expose que suite au Conseil du mois de septembre ayant délibéré sur ce sujet, il a pris en charge la gestion des conventions de location des salles communales. Il informe que les activités gym douce et yoga bénéficie d'un tarif de location de salle de 15 euros par trimestre. La mise à disposition de salle est gratuite pour les associations de la commune. De nouvelles activités économiques au bénéfice des habitants sont également accueillies à savoir boulangerie, légumes issus d'un maraîchage bio, produits de la ferme, fromages. Il émet trois propositions pour les activités économiques non répertoriées en tant qu'associations :

- Soit la gratuité pour tous,
- Soit le paiement d'une redevance identique pour tous,
- Soit le statu quo, à savoir la Gym douce et le yoga peuvent louer la salle avec une contrepartie financière, les activités boulangerie, légumes, produits de la ferme, fromages bénéficient de la gratuité jusqu'à décision contraire.

Après échanges, avec 9 voix POUR et une abstention (Jean-Luc VERRIER),

Les élus décident le statu quo.

5°) Commissions communales

Madame Annie SOLDADO souhaite se retirer de la Commission des affaires sanitaires et sociales, de la salubrité et de la sécurité. Mesdames Martine MARSEILLE et Evelyne PALMAS se proposent. Mesdames Martine MARSEILLE et Evelyne PALMAS ne participent pas au vote.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

Monsieur Pierre DOUSSOT demande que le tableau des commissions communales soit complété de celui des représentations au sein notamment de la Communauté de communes.

B – INFORMATIONS AU CONSEIL :

1- Obligations légales de débroussaillage « OLD »

Monsieur le Maire présente la carte des aléas feu de forêt de la commune et fait état du courriel de la Direction Départementale des Territoires selon lequel M. Emmanuel TAVAN est en charge des OLD sur le Département et accompagnera la Commune dans le diagnostic et le suivi de l'accomplissement des OLD sur le territoire.

2- Intoxication alimentaire cantine de Chorges

Monsieur le Maire informe avoir adressé un courrier à la Commune de Chorges suite à l'intoxication qui a eu lieu le 20 novembre dernier et afin d'être informé des éléments du rapport des services vétérinaires et d'être associé au rapport de gestion de cet évènement.

3- Plan communal de sauvegarde « PCS »

Monsieur Michel DE RANCOURT informe que le PCS est quasiment finalisé. Il reste à l'adresser aux services de la Préfecture pour avis avant validation du Conseil municipal.

4- Rapport de présentation de la qualité du service Assainissement 2022

Tous les élus ont reçu le RPQS Assainissement 2022. Il n'y a pas d'observations particulières.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe avoir participé au comité d'exploitation de la Régie Assainissement de la Communauté de communes. Il rappelle qu'en 2018, il a été décidé de faire converger les différents tarifs

assainissement des collectivités vers le tarif unique de 0,80 €/m³ en 2025. Ce tarif avait été arrêté sur l'hypothèse d'une inflation de 1,5 % chaque année. Suite à une inflation de plus de 6 % en début d'année, à l'augmentation du coût des matériaux et la revalorisation des salaires, les projections sont à la hausse. La part variable du tarif assainissement sera de 0,74 €/m³ dès 2024 et l'abonnement passera de 67,41 € à 70 €. A titre de comparaison, le coût de l'abonnement à Savines Le Lac est de 137 € et le coût de la consommation s'élève à 1,64 €/m³.

Monsieur Pierre DOUSSOT ajoute que le coût de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) s'élève à 2 000 € par logement ou par bâtiment commercial ou artisanal.

La station des Risouls à laquelle la Commune est reliée dysfonctionne avec notamment des eaux parasites qui laaturent. Des travaux sont à prévoir. La Régie d'assainissement devra proposer un projet de nouvelle station aux services de l'Etat pour 2025 dont les travaux devront être terminés en 2028.

5- Fleureau : Point d'étape

Madame Martine MARSEILLE explique que le maître d'œuvre ATM a repris le projet suite aux remarques du RTM. Le projet actuel n'intègre pas d'extensions sauf côté Nord-Ouest. Les élus échangent sur certaines améliorations du projet d'aménagement à transmettre au maître d'œuvre.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle que le transfert de « la compétence Eau » aux Communautés de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026. Il se peut que le seul moyen d'échapper à ce transfert obligatoire et de conserver une autonomie sur la gestion de l'eau soit de créer un syndicat avec au moins une autre collectivité proche.

Il propose de se rapprocher de la Commune de Chorges afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité de cette solution. Il conseille également de solliciter l'avocat de la commune pour s'assurer de cette possibilité au niveau légal.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD et Pierre DOUSSOT travaillent actuellement sur l'actualisation du règlement de l'eau de la Commune et la tarification.

⇒ Monsieur Pierre DOUSSOT informe avoir sollicité l'avis d'un ingénieur sur les fissures au sein de l'Eglise. L'ingénieur a recommandé une surveillance par témoins et estime que ces fissures ne sont pas inquiétantes pour un vieux bâtiment. Il faudrait également solliciter un devis pour poser une couverture en zinc au niveau du clocher afin d'empêcher les infiltrations d'eau.

⇒ Les élus abordent les réunions sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Monsieur le Maire regrette que peu de personnes de Prunières n'ait assisté à la réunion publique à Embrun car le sujet est important pour comprendre notamment le potentiel constructible sur le territoire. La réunion avec la technicienne en charge de la Communauté de communes a mis en évidence qu'aucune autorisation de construire ne pourrait être délivrée dans les secteurs de la Commune couverte par la Loi Littoral. Sont notamment concernés les secteurs des Vignes et en limite de Marasse. Il ne sera possible que de densifier dans les secteurs de Lauguet, du Serre et de Pra Périer. Le seul secteur qui pourra être densifié et étendu concerne celui de la Mairie.

Monsieur le Maire demande aux élus de se rendre disponibles et de s'inscrire aux prochains ateliers du SCOT car le sujet est d'importance.

⇒ Madame Martine MARSEILLE explique que suite à la consultation de différentes agences pour l'impression du bulletin municipal, la proposition des Editions du Fournel est la plus avantageuse. Il s'agit de valider le bon de commande afin de pouvoir recevoir la prochaine édition d'ici à mi-décembre.

⇒ Madame Martine MARSEILLE souhaite revenir sur le point de la convention vol libre car il y a du pâturage à proximité.

Monsieur le Maire répond que cet aspect sera pris en compte dans le cadre des annexes techniques prévues à cet effet en lien avec les éleveurs concernés.

⇒ Madame Célina MONDON informe que la fête de Noël intergénérationnelle aura lieu le dimanche 3 décembre. Une invitation a été transmise aux enfants et aux aînés. Les marchés de Noël se dérouleront les mardis 5, 12 et 19 décembre à la salle des cérémonies.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD demande s'il y a une opposition à ce que les marchés de Noël aient lieu dans la salle des cérémonies. Tous les élus sont d'accord.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD rappelle qu'il était prévu d'acquérir un porte-voix et un nouveau défibrillateur dans le cadre du PCS. Les demandes de devis sont en cours.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que les travaux sont arrêtés sur la Route des Vignes au niveau du chemin de Larignier. Ils reprendront au printemps. Route de Chabrières, les travaux sont quasiment terminés, il reste quelques nids de poules à reboucher. Les travaux du hameau du Serre et sur le chemin des Saignas reprendront également au printemps.

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD explique que Gaël a pris contact avec le prestataire pour la pose des illuminations sous réserve de l'accord du Conseil. Les élus valident à 9 voix Pour et une abstention (Jean-Luc VERRIER) la pose des illuminations de Noël.

⇒ Madame Elisabeth MEYNET considère que l'intersection entre la RD 109 et la RD 9 (Route Charges/Réallon) ne permet pas une bonne visibilité et est dangereuse. Elle propose de solliciter le Département sur ce point.

⇒ Madame Elisabeth MEYNET informe avoir participé à une réunion du Syep au cours de laquelle leur a été présenté un système de gestion de l'éclairage public par domotique.

⇒ Monsieur Jean-Luc VERRIER annonce qu'un récital de chants de Noël est proposé par le groupe « Musiques Alpes » le samedi 9 décembre de 17h00 à 18h30 à l'Eglise de Prunières. La Mairie offrira un buffet de convivialité et le vin chaud préparé et servi par le Comité des Fêtes.

⇒ En lien avec le SCOT, une réunion publique de concertation citoyenne sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et sur le schéma des énergies du territoire pour les communes de Prunières, Saint-Apollinaire et Réallon est organisée le [12 décembre 2023 à 18h00 à la salle multi-activités de Saint Apollinaire](#). Tous les habitants de la Commune sont conviés. Ils peuvent dès à présent transmettre leurs idées jusqu'au 17 décembre, veille du prochain conseil municipal qui en délibérera. Un document d'explication et un registre de concertation est disponible en Mairie aux heures d'ouverture. Il peut également être sur le site internet de la Commune : cliquez sur « [télécharger le document](#) »

La séance est levée à 21 h 50.

Prunières, Le 6 décembre 2023
Le Secrétaire de séance
Michel DE RANCOURT

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

